

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 14 décembre 2017

Objet : RD - Réalisation de provisions pour dépréciation d'éléments d'actif et de reprises sur provisions sur les budgets eau potable et assainissement

- date de convocation le 08 décembre 2017 • nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-sept, le jeudi quatorze décembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 64

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	
Arith	
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Anne Manipoud - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Julien Donzel
Chambéry	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoît Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 9

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Jean-Pierre Beguin à Florence Vallin-Balas - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Christine Dioux à Alexandra Turnar - de Henri Dupassieux à Françoise Marchand - de Marie-José Dussauge à Isabelle Rousseau - de Maryse Fabre à Bernadette Laclais - de Daniel Grosjean à Julien Donzel - de Marie Perrier à Xavier Dullin

- conseillers excusés : 9

François Blanc - Stéphane Bochet - Annick Bonniez - Pierre Duperier - Pierre Gerard - Christian Gogny - Jean-Michel Picot - Damien Regairaz - Françoise Van Wetter

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

*identité provisoire

Conseil communautaire du 14 décembre 2017

délibération n° 420-17 C

objet **RD - Réalisation de provisions pour dépréciation d'éléments d'actif et de reprises sur provisions sur les budgets eau potable et assainissement**

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances, des transferts de charges, de l'organisation des services et du droit des sols, rappelle que lors du vote du budget 2017 et conformément aux décisions des années précédentes, a été prévue la constitution de provisions pour dépréciation d'éléments d'actif, à hauteur de 500 000 € pour le budget eau potable et 750 000 € pour le budget assainissement, comme le prévoit l'instruction M49 applicable au service des eaux et de l'assainissement.

Ces sommes apparaissent en charges d'exploitation au chapitre 68.

Il a également été inscrit au budget 2017 une reprise sur provisions pour dépréciation d'éléments d'actif à hauteur de 200 000 € pour le budget eau potable et 200 000 € pour le budget assainissement.

Ces sommes apparaissent en produit d'exploitation au chapitre 78.

Compte tenu du travail entrepris par les services de Chambéry métropole - Cœur des Bauges et de la Trésorerie municipale, des recouvrements et des admissions en non-valeur ont été opérés de la manière suivante :

- sur le budget eau potable, il a été admis en non-valeur en 2017 : 190 022,99 €,
- sur le budget assainissement, il a été admis en non-valeur en 2017 : 144 865,40 €.

Le risque d'admission en non-valeur ayant été provisionné en 2016, il convient de réaliser :

- une reprise sur provision de 190 000 € pour le budget eau potable,
- une reprise de provision de 144 000 € pour le budget assainissement.

Considérant le nombre de factures d'eau et d'assainissement non recouvrées au 31 août 2017 pour un total de 3 044 000 €, il convient de couvrir le risque de l'insolvabilité des abonnés concernés en portant la provision cumulée du budget eau potable à 1 491 049,21 € par la création d'une provision 2017 de 400 000 €, et de porter la provision cumulée du budget assainissement à 1 499 255,21 € par la création d'une provision 2017 de 330 000 €.

En conséquence, la constitution de ces provisions permet la couverture du risque à plus de 95 %.

Montants des provisions constituées et reprises annuellement

Exercices	REGIE DE L'EAU POTABLE			REGIE DE L'ASSAINISSEMENT		
	Provisions constituées	Provisions reprises	Solde	Provisions constituées	Provisions reprises	Solde
Antérieur à 2011	0,00	0,00	414 959,21	0,00	0,00	354 959,21
2012		200 200,00	214 759,21	0,00	170 500,00	184 459,21
2013	45 000,00	126 000,00	133 759,21	45 000,00	94 000,00	135 459,21
2014		110 710,00	23 049,21	0,00	122 204,00	13 255,21
2015	0,00		23 049,21	0,00	0,00	13 255,21
2016	1 258 000,00		1 281 049,21	1 300 000,00	0,00	1 313 255,21
2017	400 000,00	190 000,00	1 491 049,21	330 000,00	144 000,00	1 499 255,21

Vu les statuts de Chambéry métropole Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu l'avis de la commission des finances du 05 décembre 2017,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : réalise les reprises des provisions pour dépréciation à hauteur de 190 000 € sur le budget eau potable et 144 000 € sur le budget assainissement,

Article 2 : réalise les provisions pour dépréciation d'éléments d'actif à hauteur de 400 000 € sur le budget eau potable et 330 000 € sur le budget assainissement.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 420-17 C

Objet de l'acte : RD - Réalisation de provisions pour dépréciation d'éléments d'actif et de reprises sur provisions sur les budgets eau potable et assainissement

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 10 - Divers 3 - Autres

Date de l'acte : 14 décembre 2017

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20171214-lmc1H20484H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20484H1

Date de transmission en Préfecture : 21 décembre 2017

Date de réception en Préfecture : 21 décembre 2017